

Conakry, le **23 MAY 2024**

Le Directeur Général

A

Monsieur le Directeur Général
du Groupe HADAFO Médias

**Objet : Retrait des fréquences 99,7 MHz de Espace FM ; 99,1 MHz
de Sweet FM et Autorisations VSAT et Espace TV**

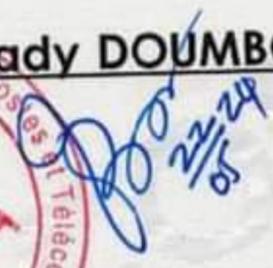
Monsieur le Directeur Général.

En application des Arrêtés **N°A/2024/686/MIC/CAB/SGG** et **N°A/2024/690/MIC/CAB/SGG** en dates **du 21 et 22 mai 2024**, portant retrait des agréments d'Installation et d'Exploitation des stations de Radiodiffusion et Télévision privées en **République de Guinée**, nous vous notifions le retrait des **Autorisations VSAT, Espace TV et les fréquences 99,7 MHz et 99,1 MHz** qui vous ont été assignées dans le cadre de l'installation et l'exploitation de vos stations **ESPACE FM et SWEET FM** à Conakry et l'intérieur du pays, par le biais des **Autorisations :**

- **N°A/TV/010/DRAJ/ARPT/2023 ;**
- **N°A/Ra/010/DRAJ/ARPT/2022, N°A/Ra/011/DRAJ/ARPT/2022 et ;**
- **N° L0001/Ra/BCJ/ARPT/MPTEN/2020.**

A cet effet, nous vous saurions gré de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires à l'effet de cesser toute émission ou diffusion et de procéder sans délai, au démantèlement de toute installation ayant servi à l'exploitation de ladite fréquence.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire, **Monsieur le Directeur Général**, en l'assurance de notre franche collaboration.

Mamady DOUMBOUYA


A.R.P.T
Directeur
Général
Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications
Répub. de Guinée

Siège : Centre Directionnel de Koloma, Immeuble ARPT : 8^{ème} Etage – Commune de Ratoma
BP : 1500-Conakry, République de Guinée. Lois : L/2015/018/AN du 13 août 2015 et L/2016/036/AN du 26 juillet 2016
Site web : www.arpt.gov.gn -Téléphone. (00224) 669221000/ Courriel : contact@arpt.gov.gn